



Revision chaudière à l'entrée

Par Tanguylebreton

Bonjour,

Je viens de signer un bail avec un propriétaire hors agence. Il vient de m'indiquer que les précédents locataires, partis il y a plus de 6 mois n'ont pas réalisé d'entretien de chaudière au cours de l'année et que c'est donc à moi de le faire en rentrant dans l'appartement. Cela ne me paraît pas très légal puisqu'il est tenu de me fournir un logement au norme ce qui n'est pas le cas mais en même temps c'est au locataire de réaliser cet entretien et non au propriétaire. Suis-je dans mon bon droit de lui réclamer qu'il paye cette intervention ?

Merci d'avance pour votre réponse et très bonne soirée !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Au moment de la signature et AVANT de payer, il faut exiger tous les documents requis (les diagnostics, attestations d'entretien, de ramonage, etc).

Après c'est bien plus compliqué.

Demandez la dernière attestation, vous aurez ainsi la date et vous n'êtes pas tenu de le faire à l'entrée, mais à la date anniversaire.

Mais je confirme que c'est à votre charge.